



Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2009

Soixante-troisième session
Point 54 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2008

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/63/419)]

63/233. Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 33/134 du 19 décembre 1978, dans laquelle elle a fait sien le Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement¹,

Rappelant le Document final du Sommet mondial de 2005²,

Rappelant également sa résolution 62/209 du 19 décembre 2007, dans laquelle elle a décidé de convoquer une conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud,

Prenant note avec satisfaction du rapport du Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, présenté en application de sa résolution 62/209³,

Prenant note du quatrième projet de cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud (2009-2011)⁴ et des recommandations qu'il contient,

Réaffirmant ses résolutions précédentes relatives à la coopération Sud-Sud,

Demande à son président de confier au Président du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud le soin d'entreprendre auprès des États Membres, en utilisant les mécanismes de coordination existants au sein du système des Nations Unies, les consultations nécessaires en vue de préparer la conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud envisagée, pour que l'Assemblée générale puisse prendre une décision lors de sa soixante-troisième session quant à la

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, Buenos Aires, 30 août-12 septembre 1978* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.II.A.11 et rectificatif), chap. I.

² Voir résolution 60/1.

³ A/C.2/63/7, pièce jointe III.

⁴ DP/CF/SSC/4/Rev.1.

nature, aux dates, aux incidences budgétaires, aux objectifs et aux modalités de cette conférence.

*72^e séance plénière
19 décembre 2008*